

Dijon, le 8 juin 2006

Le Recteur de l'Académie de Dijon

à

Monsieur le Recteur HETZEL
Président de la Commission du débat national
Université – Emploi

Secrétariat de la Commission
22 rue Monge – BP 20003
75221 PARIS Cedex 05

Rectorat

51, rue Monge
BP 1516
21033 Dijon Cedex
Téléphone
03 80 44 84 00
Télécopie
03 80 44 84 28
url [http://](http://www.ac-dijon.fr)
www.ac-dijon.fr

Secrétariat Général

Référence
CB/ CM
Téléphone
03.80.44.84.23
Fax
03.80.44.84.28
Mél
sg@
[ac-dijon.fr](mailto:sg@ac-dijon.fr)

Monsieur le Recteur, *Mr. Hetzel,*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la synthèse des débats académiques Université - Emploi rédigée par les deux rapporteurs généraux, Monsieur Christian BAFFY, Président de la Fédération Française du Bâtiment et Monsieur Marc FILSER, Professeur de sciences de gestion à l'Université de Bourgogne.

Cette synthèse a été rédigée sur la base des débats organisés dans les villes de Dijon, Auxerre, Chalon sur Saône, Le Creusot et Nevers. Elle a été adoptée par le comité d'organisation du débat académique réuni ce matin même.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma parfaite considération.

Amities,


Olivier DUGRÉ

Débat Académique Université – Emploi

Rapport de synthèse

Rédigé par Monsieur BAFFY, Président de la Fédération Française du Bâtiment
Et Monsieur FILSER, Professeur de sciences de gestion à l'Université de Bourgogne

Dans le cadre du débat national Université – Emploi, des réunions d'échange et de discussion ont été organisées dans toutes les villes bourguignonnes accueillant des formations d'enseignement supérieur : Auxerre, Chalon sur Saône, Dijon, Le Creusot et Nevers. Les conseils de l'Université de Bourgogne ont organisé des sessions consacrées à ce thème. Des contributions ont été proposées par la conférence des grandes écoles et par Bourgogne Entreprendre. Enfin le Conseil Académique de l'Education Nationale s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne et de Monsieur le Président du Conseil Régional de Bourgogne. Le présent rapport dégage les principaux éléments de diagnostic et les préconisations formulés lors de ces différentes séances de travail. Ils sont ordonnés, conformément aux orientations fixées par la commission nationale du débat Université – emploi, autour de trois thèmes : l'orientation et l'information, la professionnalisation des diplômés, notamment à travers la mise en œuvre du dispositif de Bologne, et enfin l'apprentissage et l'alternance.

1. Orientation, information, insertion professionnelle

■ Constat

Le taux de poursuite d'études des bacheliers bourguignons dans l'enseignement supérieur est plus faible que la moyenne nationale. Seulement 39 % des bacheliers issus de l'Académie s'inscrivent en première année à l'Université de Bourgogne, alors que la moyenne nationale des Universités est de 50 %.

Un important déséquilibre caractérise les inscriptions en première année à l'Université de Bourgogne pour l'année 2005/2006. Alors que des filières professionnalisées qui observent une excellente insertion des diplômés sur le marché du travail ne parviennent pas à recruter autant de candidats que leur capacité d'accueil le permettrait, on assiste à un afflux d'étudiants dans des filières dont les débouchés professionnels sont incertains (1326 inscrits en 1^{ère} année en sciences humaines, 432 en STAPS), ou dont la sélectivité conduit à une proportion élevée d'échecs en première année (1069 en 1^{ère} année de médecine). Le déséquilibre est criant dans le domaine des sciences et techniques, qui n'enregistre que 455 inscriptions en 1^{ère} année.

Pour le seul département de Saône et Loire, près de 200 places disponibles n'ont ainsi pas été pourvues pour l'année 2005/2006 dans les IUT et BTS, alors que les spécialités concernées font état de besoins de recrutements importants de la part des entreprises de la région.

Ce déséquilibre n'est pas une spécificité de la Bourgogne : au plan national, le besoin annuel en ingénieurs est évalué à 70 000 recrutements, alors que seulement 35 000 sont issus des différentes filières de formation. Cette observation montre que la question de l'adéquation du système de formation au marché de l'emploi dépasse la seule institution universitaire, et concerne le système éducatif dans son ensemble.

On peut faire l'hypothèse que les choix d'orientation de très nombreux bacheliers sont des choix par défaut, résultant souvent d'une très mauvaise connaissance des filières d'enseignement, et notamment de la réalité de leurs débouchés, des compétences qu'elles permettent d'acquérir, et des compétences requises pour le succès du parcours de formation de l'étudiant. La question de l'adéquation de la formation universitaire au marché de l'emploi ne devrait pas être traitée uniquement par la première insertion professionnelle : un bénéfice important d'une formation universitaire est souvent de faciliter les adaptations tout au long de la carrière et de faciliter la mobilité des individus.

■ Propositions

L'image négative qui entoure trop souvent les formations techniques et scientifique résulte de processus sociaux complexes qui se sont développés et amplifiés sur une période de plusieurs dizaines d'années. Faire évoluer les représentations associées aux métiers et aux filières de formation constitue un objectif de très long terme. Mais des améliorations peuvent être apportées assez rapidement à l'information des étudiants et de leur famille afin d'améliorer les choix d'orientation et le taux de succès des étudiants s'inscrivant à l'Université.

- Aider les élèves de l'enseignement secondaire à préparer leurs choix d'orientation le plus en amont possible. L'orientation à la sortie du collège (classe de 3^{ème}) est un premier choix déterminant, qui s'opère trop souvent par défaut, sur la base des seuls résultats scolaires de l'élève. Les classes de seconde, première et terminale doivent également permettre à l'élève d'acquérir une meilleure connaissance des métiers et des parcours qui y conduisent. La présentation des secteurs d'activité et des métiers doit être développée. L'élève doit également être incité à approfondir sa réflexion sur ses compétences et ses goûts personnels, pour ré équilibrer un processus d'orientation qui reste aujourd'hui massivement dominé par la présentation de l'articulation filières – métiers d'une manière très impersonnelle. Alors qu'il est traditionnel de présenter l'articulation entre des filières de formation successives, il est indispensable d'introduire l'articulation entre formation et métiers.
- Les échanges entre les enseignants du second degré, les entreprises et les enseignants universitaires doivent être intensifiés. De nombreuses pistes pratiques sont évoquées à ce sujet : journées de découverte des métiers organisées par les milieux professionnels à destination des enseignants du secondaire, participation de ces mêmes enseignants à des rencontres avec les enseignants des composantes de l'Université qui se situent à l'aval de leurs formations secondaires... La formation continue des enseignants du second degré pourrait comporter un volet d'échanges avec le milieu universitaire, tourné à la fois vers l'actualisation des

connaissances destinées à l'enseignement et vers une articulation plus forte avec les pré requis universitaires. L'Université de Bourgogne fait part de son engagement dans le développement de relations avec les établissements secondaires, relations qui se sont massivement systématisées et développées depuis deux à trois ans. La formalisation dans les lycées d'un support à l'aide de la construction d'un projet professionnel par l'élève semble vivement souhaitable. Signalons également le dispositif "Un prof, un jour, une entreprise", mis en place par le secteur du bâtiment, pour permettre aux enseignants du second degré de découvrir la réalité des activités des dirigeants de PME.

- Améliorer l'efficacité des supports d'information existants. Les Journées Portes Ouvertes organisées par l'Université de Bourgogne pourraient attirer un nombre plus important de lycéens, notamment si les lycées veillaient à libérer les emplois du temps des élèves lors de ces journées. L'Experimentarium de l'Université de Bourgogne permet ainsi de faire découvrir aux lycéens la réalité de la recherche, dans toutes les disciplines et pas seulement les disciplines techniques.
- Systématiser la diffusion d'informations statistiques sur les capacités d'accueil des différentes filières de l'Université, les taux de succès, les débouchés professionnels. Cette information est d'ores et déjà disponible au plan national, et l'Observatoire de l'Etudiant de l'Université de Bourgogne diffuse ces informations sur le site de l'Université (www.u-bourgogne.fr/ode) au fur et à mesure de l'enrichissement des bases de données alimentées par les responsables de filières. Il faut souligner à cet égard la difficulté matérielle de collecter ces données, charge qui incombe le plus souvent aux enseignants chercheurs de l'Université, déjà confrontés à un alourdissement sensible de leurs fonctions administratives. La connaissance du devenir des étudiants, aussi bien des diplômés que de ceux qui se réorientent après un échec, doit être une priorité.
- L'échelon régional semble bien adapté à la coordination des initiatives en matière d'orientation, qui sont menées par de très nombreux acteurs. La Région Bourgogne est appelée à jouer un rôle moteur dans l'inventaire de ces initiatives et dans leur coordination afin de permettre aux lycéens de disposer d'informations précises sur les métiers et leurs perspectives de recrutement (ANPE, APEC, INSEE, organisations professionnelles et consulaires), ainsi que sur l'offre de formation universitaire et son évolution.
- La question du changement d'orientation des étudiants en cours de cursus est très sensible, et se pose dans des contextes très différents. Ainsi, de nombreux étudiants choisissent des formations courtes, puis désirent après l'obtention d'un premier diplôme s'engager dans une formation plus longue. Des possibilités de réorientation doivent également être proposées aux étudiants ayant échoué dans une filière et désirant choisir une autre orientation.
- Faire découvrir aux étudiants le potentiel d'emploi dans les petites entreprises. La pyramide des âges des dirigeants de PME pose le problème de la relève de ces dirigeants, qui va concerner des nombres très importants d'entreprises (plus de 70 000 entreprises au cours des dix prochaines années dans le secteur du bâtiment). Les formations universitaires doivent permettre aux jeunes diplômés candidats à la reprise de telles entreprises d'acquérir rapidement le socle de compétences nécessaires à cette fonction. Deux schémas doivent être envisagés : l'acquisition rapide de compétences en gestion pour des diplômés de filières techniques, mais

aussi l'acquisition de compétences techniques de base pour des diplômes de filières tertiaires. Les IUT semblent particulièrement bien placés pour développer cette offre de formation : une expérience dans ce sens est en cours à l'IUT de Dijon.

- L'accompagnement le plus personnalisé possible des étudiants dès leur entrée à l'Université semble indispensable pour leur permettre à la fois d'adapter leurs méthodes de travail aux spécificités de la formation universitaire, dans l'esprit des tutorats déjà mis en place par l'Université de Bourgogne, mais aussi pour les guider dans la construction de leur projet professionnel et le choix de leur parcours de formation. La flexibilité permise par le dispositif LMD, à travers la capitalisation d'ECTS, la possibilité de séjours à l'étranger, la réalisation de stages de longue durée, ne sera pleinement exploitée que si les étudiants disposent d'une information adaptée.
- La mise en œuvre de cet accompagnement pose évidemment la question des moyens qu'il exige. Il est difficilement imaginable de faire supporter cette mission aux seuls enseignants chercheurs, tout spécialement dans un contexte où la qualité de la recherche et des publications qui en sont issues devient un élément primordial de l'évaluation des équipes et de l'Université en général. La voie de l'aménagement du service statutaire mériterait d'être explorée. Elle sera également évoquée à propos des stages et de la professionnalisation.
- Le tutorat, qui consiste à organiser l'accompagnement des étudiants de première année par des étudiants plus anciens, a en général donné de bons résultats. La question de la valorisation de cette expérience pour les tuteurs est posée, par exemple sous la forme de crédits entrant dans l'obtention du diplôme, dans la mesure où cette démarche est une véritable source de compétences pour le tuteur.
- La place de la formation continue et de la validation des acquis de l'expérience professionnelle dans la réorientation doit aussi être envisagée. Ces dispositifs doivent permettre aux salariés de faciliter l'adaptation de leurs compétences aux évolutions sectorielles. Une plus grande flexibilité dans le déroulement du processus d'acquisition des compétences doit aussi être encouragée, avec une alternance de phases d'activité professionnelle et de phases de formation à l'Université.

2. Professionnalisation des études dans le cadre du cursus LMD

■ Constat

La professionnalisation est une réalité très ancienne à l'Université. Historiquement, les études universitaires de Droit, de Médecine et de Pharmacie ont toujours été des formations professionnelles. Mais l'effort de professionnalisation a été élargi de longue date : les IUT fêtent leurs quarante ans, et les Instituts d'Administration des Entreprises leur cinquantenaire. L'Université de Bourgogne propose actuellement 33 licences professionnelles et 65 masters professionnels. Mais cette professionnalisation du cursus ne concerne actuellement que 10 % des étudiants, IUT compris. Cependant, l'adéquation de ces formations aux attentes du marché est avérée, puisque les titulaires d'un DUT, d'un BTS ou d'une licence professionnelle ont un taux d'emploi supérieur à 90 % à l'issue de leur formation.

Il convient également de ne pas restreindre la problématique de la professionnalisation au seul domaine de l'entreprise industrielle ou commerciale. Elle concerne également le secteur de la

santé, la sphère de l'action sociale et culturelle, les collectivités territoriales... La prise en compte de l'émergence de nouvelles catégories d'activités professionnelles est impérative, et doit alimenter le travail d'orientation évoqué dans le point 1.

■ Propositions

La professionnalisation d'une formation universitaire peut être mise en œuvre lors de la conception des diplômes, dans l'organisation des enseignements, et à travers les stages.

- La conception des diplômes doit associer le plus étroitement possible le monde professionnel et l'Université. Cette association est déjà une réalité dans toutes les filières professionnalisées, pour lesquelles l'habilitation par le Ministère de l'Education Nationale est conditionnée par la réalité d'une association étroite avec les organisations professionnelles qui valident la pertinence des choix de formation. On peut aussi mentionner l'expérience des conseils de perfectionnement des IUP, qui associaient les professions à l'évolution des cursus et des programmes. Il est souhaitable que cette collaboration soit systématisée afin d'améliorer l'adéquation des programmes aux besoins du marché de l'emploi. L'exemple de la commission d'habilitation des licences professionnelles, qui associe étroitement les représentants des milieux professionnels au processus d'habilitation, devrait inspirer la création d'une structure analogue dans le cas des masters professionnels. Le nombre de ces derniers et l'absence de référentiel national nuit en effet à leur lisibilité, aussi bien par les étudiants que par les employeurs potentiels.
- L'organisation des enseignements doit associer des représentants des milieux professionnels. Cette pratique est largement développée dans les filières professionnalisées, qui ont l'obligation de confier un pourcentage minimum des enseignements à des professionnels. Cette pratique est unanimement appréciée par les étudiants, les universitaires et les praticiens. Il est d'autant plus regrettable qu'une récente réforme ait assujéti en 2006 ces enseignements au versement de charges patronales sur les vacations, ce qui pénalise lourdement les filières professionnelles par rapport aux filières "classiques" : cet exemple montre bien les conséquences très négatives que des mesures apparemment marginales peuvent avoir dans ce domaine sensible de la professionnalisation. Les milieux professionnels souhaitent un élargissement de leur participation aux enseignements, notamment dans toutes les filières non professionnalisées dont les étudiants ont souvent une vision très déformée du monde de l'emploi, et notamment de l'entreprise. Les milieux professionnels proposent également un élargissement des possibilités d'accueil des enseignants universitaires, selon des modalités très souples, pour des découvertes des nouvelles techniques mises en œuvre par les entreprises, ou des nouveaux métiers en émergence.
- Le stage de l'étudiant dans une entreprise ou une organisation, constitue une voie privilégiée de la professionnalisation. Une distinction mériterait désormais d'être établie formellement entre "stage" et "module de professionnalisation": le stage serait une période courte de découverte du monde de l'entreprise et des métiers. Le module de professionnalisation, tel qu'il est prévu par exemple dans les DUT, les licences professionnelles et les masters professionnels, est au contraire une période longue d'acquisition de compétences professionnelles, faisant l'objet d'un encadrement et d'une évaluation formalisés.

- Le développement de la pratique des stages s'est considérablement élargi. Mais la question de leur encadrement et de leur valorisation est posée. Des décalages importants sont notamment observés entre des filières universitaires dont les enseignants voient l'encadrement des stages explicitement formalisé et intégré dans le service statutaire (cas des IUT notamment) et des filières dans lesquelles l'encadrement des stages est une activité supplémentaires non reconnue dans le service. Une plus grande formalisation des modalités d'encadrement des stages passera nécessairement par la reconnaissance de cette activité dans les services des enseignants chercheurs. Les représentants des milieux professionnels considèrent que le nombre de stages est désormais suffisant (il représente pour l'ensemble de la France l'équivalent de 10 % de la population active), mais que c'est désormais l'amélioration de la valorisation du contenu de ces stages qui constitue le chantier prioritaire. Le stage, au sens où il a été défini au point précédent, peut aussi contribuer à aider l'étudiant à choisir son orientation professionnelle lorsqu'il est organisé en tout début du cursus universitaire, par exemple sous forme de stage court de découverte d'un secteur ou d'une fonction au début de la première année à l'Université.

Les plateformes technologiques peuvent également contribuer à l'objectif de professionnalisation, en permettant la mutualisation de ressources à des fins de recherche, mais aussi de formation, en particulier par un rapprochement entre les initiatives des écoles d'ingénieurs et l'Université, ou même une association des lycées. Mais le sort de ces plateformes est incertain dans un contexte de désengagement de l'Etat, qui n'est pas encore compensé par une implication des collectivités territoriales. Ces plateformes technologiques doivent être en prise directe avec le tissu industriel environnant et au service du progrès des entreprises en réciprocité du progrès des établissements du supérieur

3. Apprentissage et développement de l'alternance

■ Constat

Alors que la Bourgogne représente environ 2 % de la population française, elle forme 3.10 % du nombre total des apprentis en France et accueille 2.76 % du nombre total des CFA. La part de la région dans le paysage national de la formation en apprentissage est donc conforme à son poids général en France.

Un déséquilibre apparaît en revanche dans les formations en apprentissage post baccalauréat : elles ne concernent que 5.7 % des apprentis en Bourgogne, contre 17 % au plan national. De ce fait, la part de la formation par apprentissage réalisée par l'enseignement supérieur est très faible.

Cette situation s'explique d'abord par le fait que les filières techniques courtes (DUT et BTS) ne parviennent pas à fonctionner à pleine capacité. Développer de nouvelles formations en apprentissage sur le même créneau n'est pas une priorité régionale. L'apparente faiblesse de la position régionale dans l'apprentissage en enseignement supérieur doit encore être relativisée par la prise en compte du poids de la région Ile de France, qui concentre à elle seule 50 % des effectifs nationaux à ce niveau. La situation de la Bourgogne peut dès lors être considérée comme comparable à celle des autres régions françaises.

■ Propositions

- Le développement de nouvelles formations en apprentissage à l'Université exige une étroite coopération entre les milieux professionnels, le conseil régional et l'Université. Les CFA actuels font part de leur intérêt pour le développement de formations en partenariat avec l'Université. Mais les difficultés pour développer de nouvelles formations en apprentissage sont réelles, notamment pour que les branches professionnelles reconnaissent ces diplômes.
- Alors que la finalité de l'apprentissage est la préparation d'un diplôme, l'option de la formation qualifiante peut s'avérer mieux adaptée à l'objectif de faciliter l'accès des diplômés de l'Université au marché du travail. Dans ce cas, le recours au contrat de professionnalisation peut être préconisé, toujours en collaboration étroite avec les milieux professionnels, et prioritairement au profit de demandeurs d'emplois dans le cadre de la formation continue.
- Qu'il s'agisse d'apprentissage diplômant, ou de professionnalisation qualifiante, les milieux professionnels considèrent l'extension de l'alternance comme un moyen important d'améliorer l'insertion professionnelle des diplômés. L'alternance doit donc être encouragée, notamment à travers des stages longs en fin de cursus professionnel (licence ou master professionnel).
- Une écrasante proportion des entreprises françaises ont moins de 20 salariés, et sont dirigées par des personnes dont la formation initiale est souvent réduite. Les modalités de communication entre ces chefs d'entreprise et des étudiants issus de formation académiques ne doivent pas être considérées comme automatiquement acquises. Il importe au contraire de prévoir des modalités de coordination entre ces deux mondes dont les référentiels peuvent être très éloignés. Ce dispositif serait de nature à rendre plus productives les phases de formation par alternance dans ces petites entreprises.
- Une réelle lisibilité doit être apportée au cycle d'apprentissage, depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur. On peut citer en exemple le projet "Université professionnelle des métiers" lancé dernièrement en Bourgogne avec la FFB, la Région Bourgogne et l'Université.

Conclusion : trois propositions prioritaires

- 1. Mettre en place un échelon régional de coordination et de dynamisation du dispositif d'information et d'orientation des élèves des collèges et lycées.**

L'objectif est d'accompagner des expériences de découverte du monde de l'entreprise et de la réalité des métiers, mais aussi des parcours de formation, au profit des élèves des collèges et des lycées. Cette structure aura aussi pour mission de centraliser et diffuser l'information sur les expériences conduites dans ce domaine afin de rationaliser et coordonner les initiatives des différents acteurs.

- 2. Mettre en place une commission nationale d'habilitation des masters professionnels, associant représentants du monde académique et du monde de l'entreprise.**

L'objectif est à la fois de simplifier l'offre de formation dans un contexte de multiplication de dénominations souvent peu compréhensibles, à la fois par les étudiants et le marché de l'emploi, et de vérifier la réalité du contenu de la formation en termes de professionnalisation, à la fois au plan du contenu des programmes d'enseignements, et au plan de l'organisation et de l'encadrement des modules de professionnalisation dans l'entreprise.

- 3. Reconnaître formellement dans le service des enseignants chercheurs les activités de professionnalisation, notamment l'encadrement des stages et des activités menées en alternance dans les entreprises.**

Le service statutaire des enseignants chercheurs est actuellement apprécié exclusivement en termes de productions scientifiques (publications) et de nombre d'heures d'enseignement. Il est plus que jamais nécessaire de rappeler l'importance de la mission de recherche, dans un contexte de concurrence internationale accrue entre les établissements d'enseignement supérieur. Mais la mission de professionnalisation doit être formellement dissociée de l'activité d'enseignement, et bénéficier d'une reconnaissance explicite. Les moyens financiers nécessaires doivent être explicitement dégagés et mis en place parallèlement au processus d'habilitation des diplômés.